

PROGRAMME DE FORMATION POUR LE PERMIS A1

OBJECTIFS : Former les stagiaires de façon à ce qu'ils acquièrent une pratique sécuritaire de la conduite des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

PRE-REQUIS : avoir plus de 18 ans, être titulaire du permis catégorie B depuis au moins deux ans.



Le conducteur de motocyclettes légères, titulaire du permis de conduire de la catégorie B, est exempté de la formation prévue à l'arrêté du 17 décembre 2010 relatif aux conditions requises pour la conduite des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e par les titulaires de la catégorie B du permis de conduire s'il justifie d'une pratique de ce type de véhicule ou d'un véhicule de la catégorie L5e au cours des cinq dernières années avant le 1er janvier 2011.

La justification de cette pratique doit être apportée par un relevé d'informations, établi par l'assureur, conforme aux dispositions de l'article 12 de l'annexe à l'article A. 121-1 du code des assurances, démontrant que la personne mentionnée au premier alinéa a eu la qualité de conducteur de l'un ou l'autre de ces véhicules avant le 1er janvier 2011.

DUREE : 7 heures de formation dont 5h en pratique.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Séquence 1. — Théorie (durée : 2 heures)	Séquence 2. — Maniabilité hors circulation (durée : 2 heures)	Séquence 3. — Circulation en et hors agglomération (durée : 3 heures)
<p>L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules ; – d'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> – conduire sous la pluie ; – circuler de nuit ; – anticiper et détecter les dangers ; – de connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes ; – de savoir se rendre détectable ; – d'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes) ; – d'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues : <ul style="list-style-type: none"> – connaître les risques concernant l'adhérence : gazoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons... ; – connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse. 	<p>L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ; – démarrer et s'arrêter ; – position de conduite ; – équilibre et répartition du poids du corps ; – monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant) ; – savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ; – appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ; – tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant) – importance du regard ; – tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule : – avec et sans passager ; – en ligne droite et en virage. 	<p>L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – rechercher les indices utiles ; – adapter sa vitesse aux situations – respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales ; – choisir la voie de circulation ; – savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent ; – se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts) ; – franchir les différents types d'intersections et y changer de direction ; – dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration – accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e) ; – négocier un virage.

Modalités de suivi et de validation

Méthodes mobilisées :

Formation en présentiel.

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes en alternant théorie et pratique.

Modalités d'évaluation :

Un bilan de connaissance théorique et pratique a lieu au cours de la formation.

Suivi et Validation :

Il n'y a pas d'examen à passer à la fin de la formation. L'école de conduite vous délivre une attestation conforme.

Nos Moyens Matériels et Pédagogiques :

Notre équipe pédagogique :

Les moniteurs de L'école de conduite CUSSAC FORMATIONS sont titulaires du BEPECASER (Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière) ou du Titre Pro ESCR.

Equipements :

- 5 salles de cours équipées PC + DVD, vidéoprojecteurs, schéma mécanique et thématique du code ;
- Cours en présentiel avec nos formateurs ;
- 3 pistes d'évolutions situées à 2kms (4min de trajet) ;
- 2 125 Duke KTM.
- 1 HONDA MSX125.

Condition d'usage de la piste de formations à la conduite des véhicules deux-roues

Formations concernées : Am, A1, A2, A, A1 7heures.

Situation : Route de Chaudes-Aigues, La Combe, 15 100 Saint-Flour.

Temps de déplacement depuis l'auto-école : environ 4 minutes, 2 Km.

Capacité d'accueil :

Dans le cadre des leçons deux-roues, les heures hors circulation comme en circulation, sont effectuées par un enseignant diplômé du BEPECASER « mention deux-roues » qui ne peut être autorisé à surveiller que trois élèves au maximum.

Nos pistes sont mises à disposition par la ville de Saint-Flour est demeure le centre d'examens des permis de conduire. La priorité d'usage est donnée aux passages des épreuves encadrées par les inspecteurs du permis de conduire. Dans le cadre de la formation au permis, seuls, les centres de formations ont le droit d'utiliser les pistes. Les élèves ont cependant la possibilité de stationner leur véhicule.

Délai d'accès à la formation : selon nos plannings, pour débiter votre formation nous avons un délai d'environ 15 jours.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap : sous réserve d'étude de dossier.

Tarifs : à partir de 180 €.

REF : CF/PROG.A1.7H MISE A JOUR LE 20/01/2024.

12 rue du DR LIONNET, 15 100 SAINT-FLOUR – Tél. 04 71 60 15 08

autoecole-cussac@orange.fr

CUSSAC Formations Sarl au capital de 72 000€ RCS AURILLAC 752 353 276 / SIRET 752 353 276 00013

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 83 15 02994 15 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes

TVA FR14752353276 - APE 8553Z

Agrément Préfectoral E 22 015 00030 Saint-Flour - E 22 015 00020 Massiac-E 22 015 00040 Murat – E 24 043 00010 Cohade